

A . M . P . I . A .
ASSOCIATION DES MEMBRES PENSIONNÉS DE LA C . I . A .

Genève février 2009

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Au seuil de l'an nouveau, votre Comité adresse aux 4548 membres de notre Association ses vœux chaleureux de santé, de joies et de bonheur partagé.

La CIA en 2008

Cette première année de la législature 2008-2011 se termine dans une certaine agitation boursière, domaine où les certitudes sont mises à rude épreuve. L'année a plutôt été difficile pour les institutions de prévoyance et la CIA ne fait pas exception.

L'important dossier de la fusion des caisses de prévoyance décidée par l'Etat est toujours en chantier. Le groupe de pilotage nommé par l'Etat, et dont nous avons été écartés, n'a pas encore rendu son mandat. Il travaille actuellement à la finalisation d'un plan de prestations commun à la CIA et à la CEH. Rappelons ici que nous avons obtenu l'assurance d'être consulté avant toute décision.

Dans ce contexte, l'on s'en souvient, s'est développé le dossier du financement des caisses de pensions publiques. Le Conseil Fédéral, dans son message adressé au Parlement, postule que toutes les caisses doivent adopter la capitalisation intégrale, évacuant de facto la position proposée par le groupe des experts mandaté par ce même Conseil fédéral. Cette exigence de recapitalisation intégrale condamne le modèle de financement mixte qui pourtant a et continue de faire ses preuves. Récemment, la Conférence des Cantons, qui représente la voix de l'ensemble des gouvernements des cantons suisses, a voté à une très large majorité, à savoir 21 voix sur 25 cantons votants, contre le projet du Conseil fédéral d'obliger les caisses de pensions publiques à atteindre la capitalisation intégrale dans un laps de temps de 40 ans. Le débat prévu l'été prochain aux Chambres fédérales promet d'être captivant et laisse entrevoir la possibilité du maintien, dans les grandes lignes, d'un système mixte tel que nous le connaissons.

Terminons ce bref tour d'horizon en réaffirmant notre attachement au système de financement mixte et à la nécessité du maintien du système de primauté des prestations. Nous pensons également indispensable de maintenir l'indexation des rentes, élément qui est de plus en plus mis en discussion. Les aspects de solidarité entre actifs et pensionnés sont à nos yeux prépondérants et ne doivent pas être oubliés.

AMPIA

Les pensions CIA ont été adaptées, par analogie avec les salaires des membres actifs de 0.9% dès le mois d'octobre dernier, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008. Dès le 1^{er} janvier 2009, nos pensions sont au bénéfice d'une indexation de 1.3%.

Notre participation au Comité et aux travaux de la Plate-forme des Associations d'Aînés de Genève, créée il y a maintenant 3 ans, non seulement s'est poursuivie mais s'est intensifiée. L'AMPIA a choisi de s'impliquer plus particulièrement dans les projets *Passeports Seniors* et *Habitat Seniors*.

Nous faisons également partie des associations d'aînés partenaires qui bénéficient, sous l'égide de la Ville de Genève et de son service de la promotion de la culture, d'un tarif très réduit dans certaines salles de spectacles genevoises. Ainsi, les membres de l'AMPIA peuvent, par exemple, obtenir des billets individuels à CHF 10.-- qui s'achètent directement,

sur présentation du récépissé postal attestant du paiement de votre cotisation de l'année courante, auprès des billetteries de ces salles – *liste annexée* - pour toutes leurs représentations publiques.

Par ailleurs, la Ville de Genève achète des spectacles en matinée en faveur des groupements d'aînés, dont le prix varie de CHF 10.-- à 15.-- le billet. Pour la saison 2008-2009, l'AMPIA a pu se procurer 140 billets pour deux représentations de « La Revue » et 140 billets pour le « Concert de l'An ». La plupart des demandes formulées ont pu ainsi être satisfaites. Il en va tout autrement concernant les billets du Grand Théâtre pour lesquels nous ne disposons que d'une cinquantaine de billets par spectacle.

Durant l'automne, l'Orchestre de la Suisse Romande a mis à notre disposition 30 cartes de membres permettant d'assister aux répétitions de ses concerts. Malheureusement, ces cartes nous sont parvenues tardivement de sorte qu'elles furent distribuées de façon un peu aléatoire, ce que nous regrettons. Avec une meilleure connaissance des possibilités qui nous sont offertes, nous espérons faire mieux dans l'avenir. Dans la mesure du possible le programme détaillé de l'ensemble des spectacles et concerts de la saison 2009-2010 sera communiqué ultérieurement.

Appel au bénévolat

La Croix-Rouge genevoise cherche des bénévoles pour enseigner, notamment le français, afin de faciliter l'intégration culturelle des réfugiés.

Monsieur *Bernard LACHENAL*, responsable du recrutement du bénévolat de la Croix-Rouge genevoise, attend vos appels, au numéro de téléphone **022 304 04 67** ou par courriel b.lachenal@croix-rouge-ge.ch. Merci de votre engagement.

Cotisations

Comme de coutume nous vous remettons, en annexe, un bulletin de versement qui vous permettra d'acquitter votre cotisation annuelle, soit **CHF 10.--**. Nous vous remercions de bien vouloir régler cette indispensable contribution au fonctionnement de notre Association, si possible par l'intermédiaire de votre compte bancaire ou par virement postal, avant la prochaine Assemblée générale.

Notre association, fondée dans un esprit de solidarité, a pour but la défense des intérêts de ses membres non seulement devant les instances de la CIA, mais également devant tout autre groupement, personnalité ou autorité. Nonobstant la pertinence de nos interventions, notre effectif important renforce encore notre crédibilité. Encouragez donc vos anciens collègues, nouveaux pensionnés, à nous rejoindre.

Votre Comité aura plaisir à tous vous retrouver, le 19 mars prochain lors de l'Assemblée générale, et vous assure, Mesdames, Messieurs, chers Collègues, de ses sentiments les plus cordiaux.

Pour le Comité de l'AMPIA

Béla SZILAGYI
Vice-président

Werner ZIMMERMANN
Vice-président

Adrien-André BRIOL
Président